



Le Cormorandier

Bulletin d'information de l'association des plaisanciers du littoral cancalais

N°21

Prix de vente 2€

Mars 2014



Chantier Naval de la Plaisance

LES PLUS GRANDES MARQUES

Véritable spécialiste, le Chantier Naval de la Plaisance intervient avec professionnalisme sur tous les moteurs fixes et hors-bord, sur site, à flots ou dans votre jardin. Propulseurs d'étrave, ligne d'arbre, sail-drive ou Z-drive, c'est notre métier.

UN SERVICE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

Pour un moteur toujours en bon état de fonctionnement, le Chantier Naval de la Plaisance met à votre disposition un catalogue de pièces d'origine: Volvo, Perkins, Lombardini, Vetus, Yanmar, Suzuki, ...

UN SERVICE COMPLET DE MANUTENTION

Selon le lieu et votre bateau: mise à terre, mise à l'eau, location de biers, manutentions, grutage, hivernage sur parc fermé en extérieur ou sous abri. Chariot hydraulique jusqu'à 11 tonnes de charge, Camion plateau spécialement aménagé avec grue auxiliaire pour le transport de bateau (7m50 / 11 t).

VENTE DE BATEAUX

Nous représentons **OCQUETEAU, DERVINIS, ARIMAR**

Bureaux: Port des Sablons 35400 St-Malo 02 99 82 62 97 contact@chantier-naval-plaisance.com







Laizé Lionel

**Plomberie - Chauffage
Energie Renouvelable
Electricité**

CANCALE - 02 99 89 94 46 - 06 47 57 03 50
e-mail : ent.lionel.laize@orange.fr



ELECTRONIQUE APPLICATIONS

- Electricité marine
- Electronique marine
- Système d'alarme sans fil
habitations particuliers et professionnels

Jean-Michel VERDIER
06 07 59 01 29

Allée de l'Île aux Moines 35430 St Jouan des Guéréts
Tél. 02 99 81 97 94 - Fax 02 99 81 45 58
Email : electappli@wanadoo.fr - Site : www.electronique-applications.fr




Chers amis adhérents

En 2013, l'Association des Plaisanciers du littoral Cancalais a eu 10 ans. Avec plus de 300 familles adhérentes, elle est considérée à Cancale comme un des éléments essentiels de la vie de la plaisance locale. En ce début d'année nous avons pu constater l'arrivée de nouveaux adhérents ce qui est un signe encourageant pour l'avenir mais aussi une reconnaissance des actions et manifestations effectuées durant ces dix premières années d'existence grâce à l'implication active de tous nos membres. Ce qui nous rend encore plus crédible auprès des organismes

officiels, la Mairie de Cancale, le Conseil général, les responsables administratifs de la Mairie en charge de la mer avec qui nous avons lié de bonnes relations de travail.

Les liens tissés avec nos associations-amies Normandes et Bretonnes nous permettront cette année encore de vous offrir quelques manifestations supplémentaires. Tout d'abord en Mai avec l'Association de Modélisme Naval Cancalais nous vous proposerons une manifestation avec l'exposition de maquettes de navire de différents clubs de modélisme de régions voisines, de toiles marines de nos peintres Cancalais, de différents ateliers de nœuds marins, de ramengage, de balisage maritime, de navigation sur carte, de construction de navire en bois et en aluminium... Une journée sera spécialement dédiée aux élèves des écoles Notre Dame du Verger et des Terre-Neuvas.

Un pique nique fin juin, puis une remontée de la Rance en août avec nos amis de l'Association du Port du Hével de Granville sont la preuve d'un lien bien établi entre nos deux associations.

Venez nombreux partager ces moments, car pour nous votre participation sera le reflet de la reconnaissance de nos actions mais aussi un remerciement au dévouement de tous nos membres et bénévoles qui donnent sans compter, et en toute convivialité.

Ces actions et manifestations nous permettent avec vos cotisations et dons de vous présenter des finances « saines » gérées rigoureusement.

Nous continuons à œuvrer pour que le projet côtier, que nous avons déjà présenté dans nos derniers « Cormorandier », voient enfin le jour. Sous l'initiative de l'APLC un collectif a été créé pour défendre les intérêts des différents acteurs du milieu maritime. Un point important parmi tous ceux que nous avançons pour argumenter ce projet côtier depuis plusieurs années a été abordé le 6 décembre 2013 au cours d'un forum initié par Saint-Malo et la commune de Cancale. Les politiques, scientifiques, pêcheurs, conchyliculteurs présents sont tous tombés d'accord pour promouvoir les crépidules qui mettent la baie en danger. Si une extraction intensive n'est pas mise en place rapidement et une cale en eau profonde n'est pas construite pour les débarquer « l'invasion de celles-ci sur nos côtes va remettre totalement en cause l'écosystème de la baie dans un avenir proche »

Il nous a été communiqué fin décembre 2013 que ce projet a été inscrit au « Plan Etat Région » dans le cadre du « Pacte d'Avenir »

Nous espérons que ce projet sous la responsabilité de nos élus soit un jour mener à son terme.

De la part des membres du conseil d'administration et des délégués de site, nous vous souhaitons de naviguer tous ensemble dans les meilleures conditions.

Salutations maritimes et littoral

Bien amicalement à tous.

Jean-Marie RAQUIDEL

Siège social : 1, rue de la croix des champs - 35260 Cancale Tél. 06 10 33 71 98



EDOUARD BIARD
Port. 06 85 31 62 65

CONCEPTION DE JARDIN - CRÉATION - ROCAILLE
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE - ÉLAGAGE & ENTRETIEN

Le Clos de la Grange 35260 CANCALE



Frédéric BEYER
Agent général

Assurances . Banque . Placements

4 b^d Villebois Mareuil
35400 SAINT -MALO
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G^{al} Leclerc
35260 CANCALE
Tél. 02 99 89 56 18



Cheville 35

VIANDE DE BOUCHERIE EN GROS

14 rue de la Croix Desilles - 35400 Saint-Malo - 02.99.21.91.10



B' PLAST
créateur de confort

Fenêtres
Portes
Volets
Stores
Portails
Vérandas
Portes de garage

www.bplast.fr

ZI Sud - 7 rue du Grand Jardin
35400 SAINT MALO
Tél. 02.99.21.36.36

Selon disposition des certificats Fenêtres N° 07731 PVC n° 175-127 et n° 175-42

Bureau

Président



Jean-Marie RAQUIDEL
06 10 33 71 98

Vice-président



Adrien CORTEVAL
06 95 32 52 61

Trésorière



Patricia LAIZE
06 86 41 03 00

Secrétaire



Gisèle LETRENEUF
06 26 02 61 07

Trésorier adjoint



Joseph LEPAIGNEUL
06 31 79 02 58

Secrétaire adjoint



Jacques GUIHARD
06 82 78 25 25

Chargé de l'information et de l'animation



Alain NOSLIER
06 37 30 97 61

Chargé de la Sécurité et du Recrutement



Jean-Pierre SORET
06 73 37 46 61

Chargé de la Sécurité et du Recrutement



Alain LAIZE
06 09 91 02 33

Chargé de la Sécurité et du Recrutement



Jean-Louis BEAUMIER
06 45 45 00 73

Délégués de site

La houle



Guy MARGUERIE
06 85 09 65 11

La houle



Patrice BALLON
06 08 93 80 45

L'Abri des Flots



Eric VIGNERON
06 71 71 64 10

L'Abri des Flots



Yvonnick HOUGRON
06 11 22 55 48

Port-Briac



Jean-Claude LETRENEUF
06 13 02 15 32

Port-Briac



Alain LAIZE
06 09 91 02 33

Port-Picain



Michel LEROY
06 87 55 77 99

Port-Picain



Gilles LE GUERN
09 75 22 28 60

Port-Picain



Jacques GUIHARD
06 82 78 25 25

Port-Mer



Gérard BONDIGUEL
06 86 18 23 67

Port-Mer



Alain BREHINIER
02 99 89 88 99

Les Potelets



André LORITTE
06 24 87 15 46

Président d'Honneur



Michel LOUVET
06 21 35 27 78

Communication graphique au service
des entreprises, des associations et des artistes.

ancre digitale Cancale - 02 23 15 11 62 - ancredigitale@orange.fr - www.ancredigitale.com

Chantier naval de la
Ville Audrain
Saint-Malo - Dinard

- Vente de bateaux neufs et occasions
- Atelier réparations mécanique
- Grutage et hivernage intérieur extérieur
- Magasin accastillage

LOCATION DE BATEAUX À MOTEUR HABITABLES

YAMAHA Sombard Sanyally EdgeWater Fondation Bepi

www.ville-audrain.com

Chantier naval de la
Ville Audrain | 02 99 56 48 06
1 bis avenue Louis Martin
35400 SAINT-MALO
la-ville-audrain@wanadoo.fr

ACCASTILLAGE DIFFUSION
AD P¹ les Chantiers en France | 02 96 41 64 26
Port de plaisance
22380 ST-CAST-LE-GUILDON
ad-stcast@accastillage-diffusion.com

www.lecharles.fr QualiNautic
Groupement d'artisans

Pêche/Plaisance Construction - Réparation • Aménagement
Menuiserie - Callatage • Doris et plates • Bois et polyester

CHANTIER NAVAL
LE CHARLES

13, rue des Petits-Champs - Z.I. Sud - 35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 82 27 36 - chantiernaval@lecharles.fr

**PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, DOLEANCES JANVIER 2014
AUPRES DE M PIERRE-YVES MAHIEU MAIRE DE CANCALE
RECAPITULATIF DE NOS SEANCES DE TRAVAIL 2013**

1- Construction d'une cale en eau profonde avec aire de lavage des carènes.

Le Président de la Commission d'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme présenté par la commune de CANCALE a souhaité rencontrer les responsables de l'A.P.L.C au sujet de l'amélioration de la circulation, de l'accès à Port-Pican, du rallongement du chemin de roulage et de l'émissaire en mer.

Michel LOUVET et moi-même avons répondu favorablement à cette requête et nous avons donc rencontré le président et ses deux assistants en charge de l'enquête le jeudi 14 novembre 2013, tout d'abord sur le site de Port Pican puis dans nos locaux.

Bien que l'étude de la réalisation d'un projet côtier que nous vous demandons depuis plusieurs années ne figure pas dans le renouvellement du PLU, exception faite des points cités ci-dessus, nous leur avons exposé toutes les améliorations que cela apporterait pour la sécurité maritime, la SNSM, le SDIS, l'accès 24h/24 aux professionnels de la baie, l'embarquement des personnes à mobilité réduite, le déploiement du plan POLMAR, la récupération des déchets... ainsi que les projets qui pourraient naître si nous réussissions à avoir une cale accessible à toute heure, une aire de lavage des carènes, un port à sec

Le président et ses assistants, avec lesquels nous avons passé 3 heures, ont eu une écoute très intéressée sur ce projet qui a été mis en place en collaboration avec nombre de personnes qui gravitent autour du littoral Cancalais. Il est la synthèse de nos nombreuses réunions.

Ils nous ont demandé que nous leur fassions parvenir un écrit de nos constatations, nos propositions pour le futur ... C'est chose faite.

Cancale a retrouvé un sursaut de vision maritime, la création d'un collectif regroupant tous les acteurs concernés qui a vu le jour le 4 décembre 2013 en est la preuve. Il demandera aux élus Cancalais de se déterminer à leur tour en votant l'inscription de ce projet au nouveau Plan Local d'Urbanisme. Il proposera ensuite la nomination d'un comité de pilotage composé d'élus et de représentants du maritime afin d'assurer la conduite de l'étude de faisabilité qui en découlera.

Regardons autour de nous. Nous sommes placés entre deux ports, Saint-Malo et Granville, qui possèdent chacun des pôles plaisance importants et qui actuellement engagent à nouveau des travaux. Cancale certes plus modeste pourtant assez bien placé à l'abri des vents dominants n'a pas pu ou su en tirer partie. Malgré les tracasseries de toutes sortes qui pourraient nous attendre, nous ne pouvons en rester là! **C'est devenu une obligation.** A Cancale nous n'avons rien ou presque, nous ne disposons même pas d'installations réglementaires.

Extrait de la législation française concernant le carénage

Dans le code des ports maritimes, les articles L. 325-1 L. 325-2, L. 325-3, L. 322-1, L. 322-2, R. 322-2 et 353-4 du livre III relatif à la police des ports maritimes portent sur la gestion des déchets d'exploitation et sur les installations de réception portuaire pour les déchets des navires et des résidus de cargaisons.

De ce fait, les ports maritimes, y compris les ports de plaisance, doivent disposer d'installations adaptées pour recevoir tous les déchets en provenance des navires fréquentant le port. Le non-respect de ces textes engendre une contravention de cinquième classe (1 500 €). Ces textes ont été retranscrits dans le droit français à partir de la directive européenne du 27 novembre 2008.

Dans le Code de l'environnement, l'article L. 216-6 reprend une disposition de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et précise que « déverser ou laisser s'écouler, directement ou indirectement, des substances potentiellement nuisibles pour la santé ou pour la faune et la flore est puni d'emprisonnement et de fortes amendes (...) ». En effet, cet article prévoit, en cas de non-respect, 75 000 € d'amende et une peine de deux ans d'emprisonnement.

Nous pensons très sincèrement qu'un tel projet bien cadré, bien suivi pourrait apporter beaucoup à notre Commune qui regarde et vit de la mer. Tous les élus communaux, communautaires, départementaux, nationaux que nous avons rencontrés sont prêts à soutenir cette démarche. Cancale pour des raisons économiques, environnementales, sociales ne doit pas passer à côté des évolutions qui s'opèrent actuellement dans la majorité des ports Français.

Avons-nous progressé, qu'en est-il des avancées en cours annoncées ?

Réponse de la municipalité : *La ville de CANCALE réitère sa volonté de voir le site de Port-Pican disposer d'un ouvrage permettant l'accostage de navires à toute heure et en toute sécurité (plaisance, professionnels de la mer, organismes de secours, embarquements des personnes handicapées, à mobilité réduite ou âgées...) ainsi que la réalisation d'une aire de carénage en conformité avec la législation Française.*

La municipalité a travaillé dans un premier temps pour faire évoluer un zonage au Plan Local d'Urbanisme, qui devrait être voté par le Conseil Municipal en février 2014, afin d'ouvrir une voie qui pourrait permettre la réalisation d'un tel projet. Ensuite, la municipalité en collaboration avec les différents partenaires locaux devra se pencher sur la définition technique, financière, réglementaire et juridique d'un projet.

2- Stationnement sauvage sur la RD 201.

Nous avons demandé à plusieurs reprises pour des raisons de sécurité terrestre et maritime qu'il soit mis fin au stationnement sauvage sur la route départementale 201 aux abords de l'accès à Port Pican. Nos motivations étaient les suivantes et restent inchangées.

Il est important de signaler le cas très particulier des plaisanciers, étrangers à la commune, qui stationnent sur la RD 201 sans être inquiétés. Cette manière d'opérer nous semble anormale pour au moins 3 raisons :

a) **La sécurité sur la RD 201.** De plus le nombre d'usagers pratiquant cette manière de faire continue naturellement de croître. Laisser libre le stationnement en ces lieux risque de poser rapidement de gros problèmes de sécurité et de manque de visibilité sur cette route très fréquentée (Nous avons dénombré en permanence des dizaines de voitures stationnées, même très loin sur le bas côté).

b) **La sécurité maritime** et les délais d'attente pour les autres bateaux sur la plage. Il va de soi que ce stationnement éloigné risque d'engager la sécurité des personnes et des biens. En effet si l'on considère le laps de temps qui s'écoule entre le débarquement du plaisancier (stationné sur la RD 201) et son retour avec véhicule et attelage, l'attente pour tous les autres, en instance de montée, devient plus longue et les risques d'avaries peuvent être considérablement augmentés par fort ressac généré par des vents de Nord-Est à Sud. Cela s'est présenté à plusieurs reprises et devant une parfaite désorganisation les esprits s'échauffent et deviennent rapidement incontrôlables.

c) **Aucune participation financière** pour stationnement ne leur est demandée. Leurs attelages de plus en plus imposants, lourds et difficiles à manœuvrer encombrant et dégradent la descente de Port-Pican (2 allers et retours par venue) et le chemin de roulage de mise à l'eau. Ils obligent les plaisanciers à remonter leurs annexes à l'extérieur de ce chemin avec toutes les difficultés que cela comporte. Ils utilisent donc, sans bourse déliée, les ouvrages entretenus par la commune.

Conclusion : Ne pas oublier que cette question comporte en réalité 3 volets. C'est vrai que la pose de bornes en bois interdisant le stationnement a apporté un plus de visibilité mais il faudrait tout de même pour assurer une meilleure sécurité être en mesure de canaliser cette migration par la pose de barrière de filtrage d'accès à la mer, car on a trop tendance à passer sous silence l'aspect sécurité maritime (paragraphe b) tout aussi important que le routier. De plus une piste cyclable ainsi qu'un sentier piéton disposés chacun de part et d'autre de la RD 201 sur le trajet Cancale -Ville à Port-Mer, parfaitement sécurisés par rapport à la route, pourraient être mis en place rendant impossible tout stationnement sauvage.

Le Conseil général en collaboration avec la ville avait prévu un aménagement comportant la mise en place de poteaux en bois et du traçage d'une ligne continue. Quand est-il à ce jour ?

Réponse de la municipalité : *Après l'installation d'une lisse en bois sur un des deux côtés de la RD 201 aux frais de la ville (16 000€), une rencontre avec le conseil général avait été organisée pour définir une réglementation du stationnement sur le côté opposé. Aucune solution légale n'a pu être trouvée.*

Une nouvelle rencontre avec le conseil général pour obtenir un aménagement à moindre coût sera sollicitée (panneaux d'interdiction + ligne jaune) Un appui par courrier de l'APLC serait nécessaire.

3- Renforcement et planification de la surveillance sur tous les sites de Cancale suite aux vols de moteurs hors-bord et de matériel.

Bien que nous ayons informé nos adhérents des dispositions à prendre conseillées par la gendarmerie pour endiguer ou au moins ralentir le vol des moteurs et autres matériels (écrou antivol, avertir le 17 dès qu'une situation apparaît anormale ou douteuse afin de déclencher un contrôle ...) cela n'a malheureusement pas ralenti ces méfaits.

En 2012 l'augmentation de la part de l'Etat sur le budget du port ne vous avait pas permis de répondre favorablement à notre demande de pose de barrière d'accès à la mer, d'un éclairage adéquat. Nous préconisons autant que faire se peut que ces deux propositions soient de nouveau réétudiées et mises à l'ordre du jour.

Réponse de la municipalité : *Face à une surveillance accrue et une vigilance de tous les acteurs, seul un cambriolage chez un particulier a été recensé en 2013. Le budget du port 2013 n'a pu permettre l'installation d'une vidéosurveillance.*

4- Etablissement d'une zone sécurisée pour les annexes et les pneumatiques à Port-Mer.

Nous vous avons suggéré à plusieurs reprises l'établissement de l'implantation dans la partie sud de Port-Mer après le club nautique d'un emplacement délimité et sécurisé pour recevoir les râteliers d'annexes ainsi que les pneumatiques pour toute la zone durant la saison estivale. L'objectif étant de les mettre à l'abri de toutes convoitises, mais aussi de libérer dans la partie Nord plus de surface et de tranquillité aux plagistes. En effet celle-ci étant plus fréquentée que la partie Sud. Cette zone bien réhabilitée permettrait de recevoir et mettre à l'abri les embarcations de l'école de voile durant la période hivernale. Nous en avons été les témoins l'hiver dernier lors du mauvais temps qui a causé de nombreux dégâts.

Quand est-il de l'acceptation par les services de l'état !

Réponse de la municipalité : *La concession de la plage de Port Mer fait actuellement l'objet d'une étude pour son renouvellement. Une enquête publique est en cours. Dans l'attente de son renouvellement, aucun projet ne peut donc être envisagé pour le moment.*

Il est par ailleurs rappelé que l'installation d'une zone sécurisée avec clôture pour les annexes et les pneumatiques nécessiteraient le dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux sur un site dont la ville n'est pas propriétaire (DPM)

5- Rallongement de la descente du chemin de roulage de Port-Briac.

Les adhérents de l'APLC et autres personnes mettant à l'eau à partir de Port Briac demandent à ce que le chemin de roulage soit empierré sur quelques mètres supplémentaires pour faciliter la remontée manuelle des annexes souvent contrariée par un apport trop important de sable à cet endroit.

Réponse de la municipalité : *Concernant la descente en béton de Port Briac, toute extension doit être soumise à autorisation et à déclaration de travaux.*

Les problèmes de stationnement relevés en cours de réunion sont difficiles à solutionner en raison de la fréquentation et de la configuration du site les week-ends et en haute saison. A chacun de respecter le stationnement en laissant libre accès aux véhicules de secours.

6- Vérifications des positions de blocs de leurs organeaux, des manilles et des chaînes de bas fonds et remplacements de certains matériels à Port-Briac, Port-Pican, et Port Mer.

Les travaux engagés depuis plus de 4 ans, l'augmentation du nombre de mouillages que vous avez pu obtenir sur les différents sites et le maintien des mouillages sur le site des potelets dans le cadre du renouvellement des AOT ont permis d'augmenter les offres sur l'ensemble des sites de Cancale. Nous remercions la municipalité et toutes les personnes qui se sont investies pour arriver à ce résultat.

Une nouvelle campagne est prévue pour 2014. C'est pourquoi nous vous indiquons ci-dessous les retours que nous avons pu obtenir de nos adhérents :

- Suçons et chaînes de bas fond : Sur les sites de port Pican et de Port Briac, de nombreuses chaînes de bas fond se sont enroulées autour de suçons qui n'étaient pas entièrement ensouillés. Il est donc nécessaire que les entreprises qui relèvent les suçons pour contrôle des mouillages, s'assurent que les suçons soient correctement ensouillés après leur remise à l'eau.

Sur le site de Port Mer au niveau du mouillage K1 ou K2 le socle est complètement sorti du sable. Le bateau se pose sur le socle.

- Zone d'évitage : des collisions ont eu lieu au niveau des mouillages X9 et X10, ainsi qu'aux mouillages Y3 et Y4 avec des situations très rapprochées entre les navires sur les mouillages Y2, Y3, Z3 et Z4 cette zone étant propice à de forts retours de courant. Dans cette zone, ce sont des navires de taille plus importante que la majorité des navires au mouillage sur le site de Port Pican, nous préconisons que le positionnement de ces mouillages soit revu pour laisser un peu plus d'espace entre ceux-ci.

Sur le site de port Mer, au milieu ligne H, il nous a été indiqué que des bateaux se touchaient.

- Positionnement : le mouillage P3 qui échouait qu'en marée de coefficient 95, échoue maintenant par marée de coefficient 78. Le détenteur demande à ce que l'on revoit son positionnement.

Réponse de la municipalité : *Un appel d'offres a été lancé par le service du port pour la réalisation d'une nouvelle tranche annuelle de vérifications et de travaux sur mouillages en 2014 répartis en 3 lots (coût 20 000 € Ht). Elle concerne notamment les mouillages référencés ci-après :*

Lot N°1- Travaux sur mouillages Port-Mer

- Vérification et changement bas fond pour les 6 mouillages suivants : N9 - N10 - V3 - V9 - M7 - N2.
- Vérification et changement bas fond, chaîne, émerillons et manilles pour les 4 mouillages suivants : M5 - M8 - M9 - M10.
- Vérification et changement de chaîne, émerillons et manilles pour les 11 mouillages suivants : K8 - L6 - M6 - N3 - N4 - N8 - V4 - V5 - V6 - V7 - V10.
- Vérification pour les 29 mouillages suivant : K1 - K2 - K3 - K4 - K5 - K6 - K7 - K9 - L1 - L2 - L3 - L4 - L5 - L6 - L8 - L9 - L10 - M1 - M2 - M3 - M4 - N1 - N5 - N6 - N7 - V0 - V1 - V2 - V8.

Lot N°2- Travaux sur mouillages visiteurs de Port Pican et de l'abri des flots

- Travaux de remise en état des mouillages :
- Vérification et changement de chaîne, émerillons et manilles pour les 2 mouillages suivants : VDC 1- VDC3.
- Vérification pour le mouillage suivant : VDC2.

Lot N°3- Travaux sur mouillages de Port Pican et de Port Briac .

- Vérification et changement bas fond pour les 11 mouillages suivants : T19 - V6 - V12 - V16 - W3 - W9 - W13 - X6 - X8 - X 16 - Y1.

De même, des travaux d'entretien et de vérification seront réalisés directement par le responsable du port concernant les mouillages qui assèchent à Port Mer en grande marée. Comme les années passées, les listes des différentes interventions vous seront communiquées.

Un point est fait avec Mr BEUREL sur les cas particuliers signalés par l'Association des Plaisanciers du Littoral Canalais (enroulages de chaînes autour des suçons et problèmes d'évitage entre bateaux). Le bureau du port étant déjà informé, certains cas ont déjà pu être résolus en 2013. Les autres cas vont être étudiés et, dans la mesure du possible, solutionnés.

La ville s'engage à revoir l'article de règlement du port concernant les longueurs de chaînes préconisées et l'ajout de la ligne Z créée en 2013 (19 nouveaux mouillages).

Avant cela, il est envisagé de sonder individuellement chaque mouillage afin de déterminer avec plus de précisions la longueur de chaîne correspondant à la hauteur d'eau sous embarcation.

7- Imposer le respect des consignes et de la réglementation.

Cette année encore nous avons pu constater des manquements au respect des consignes et de la réglementation. Des personnes sont tombées à l'eau lors de leur embarquement/débarquement au mouillage à cause de navires naviguant à des vitesses excessives dans une zone limitée. D'autres éviscèraient leurs poissons dans les mouillages. Des navires se sont amarrés sur l'arrière de bateaux au mouillage engendrant des collisions avec les autres navires au mouillage dans la zone.

Pour plus d'impact, nous suggérons que soit mis sur des grands panneaux et en gros caractères bien visibles sur les différents sites :

- **Vitesse limitée à 3 nœuds dans les mouillages.**

- **Défense d'éviscérer les poissons à moins de 200 mètres de la zone des mouillages et de nettoyer les poissons sur la plage.**

- **Défense de s'amarrer sur les mouillages ou sur les navires au mouillage.**

Au niveau de Port-Pican nous pensons qu'une campagne de sensibilisation pourrait être effectuée auprès des plaisanciers de passage qui mettent à l'eau et qui ne sont pas obligatoirement au courant des consignes et de la réglementation en cours sur nos sites. Il pourrait-être donné des « Flyers », par le responsable de parking, qui regrouperaient divers informations sur la réglementation, les peines d'amende encourues, mais aussi les différents numéros d'appel d'urgence.

Réponse de la municipalité : *Il faut continuer, ville et associations de plaisance, à œuvrer et à sensibiliser un maximum de personnes au respect des consignes et de la réglementation maritime et portuaire (vitesse, éviscération, amarrages sauvages)*

M. Le MOAL propose qu'un partenariat puisse se faire pour la réalisation de Flyers qui seraient par la suite distribués par les gardiens de parking de port Pican, par le responsable du port et par les associations.

8 - Prise en charge du site de la houle par la commune de Cancale.

La plaisance s'étend sur le port de la houle, chaque année nous voyons le nombre de mouillages sauvages augmenter. Une prise en charge par la commune permettrait d'administrer le site de la houle tout en tenant compte des intérêts des professionnels (pêcheurs, ostréiculteurs et mytilculteurs), des plaisanciers et associations à caractère maritime, mais aussi des particularités du site, de sa position géographique, de ses aménagements. Tout ceci en conformité avec la réglementation portuaire et de Police votée par le conseil municipal en décembre 2007 (modifiée en février 2010 dans son article N° 44 et en décembre 2010 dans son article N°10)

Quelques membres de l'APLC souhaitent se mettre à jour de leur redevance pour l'occupation des mouillages à la houle, mais il n'y a aucun interlocuteur en face. Parmi un de nos adhérents qui lui paie, il doit s'acquitter de sa redevance d'un montant de 120 € à Dinan alors qu'il souhaite le faire à Cancale, un autre à Rennes ?

La prise en charge de ce site par la commune devient primordial afin d'établir un plan de mouillage parfaitement structuré qui permettrait un réaligement des mouillages, ce qui augmenterait les offres de places mais aussi une sécurité pour la navigation.

Nous suggérons aussi l'implantation d'un rack de rangement pour annexes au niveau de la descente le long de la halle ainsi qu'à côté de la petite cale d'accès à la plage à proximité de la cale de l'épi.

Aux abords de la cale de la fenêtre se trouvent de nombreux cailloux ainsi que d'anciens casiers qui peuvent engendrer des problèmes de sécurité pour la navigation.

Réponse de la municipalité : *La ville de Cancale a mis ce projet de côté. Elle doit tout d'abord établir une nouvelle convention avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine qui appellera à la ville une redevance d'occupation du domaine départemental (terrasses, stationnement, marché aux huîtres de la houle).*

9- Armement du sémaphore de la Pointe du Grouin.

Les usagers ont apprécié le nouveau planning d'ouverture du sémaphore et demande qu'il en soit fait de même pour 2014. Merci aux personnes de la municipalité en charge du dossier, aux actifs et aux réservistes de la Marine Nationale qui viennent veiller sur notre sécurité.

Réponse de la municipalité : *M. Le Maire a sollicité par courrier du 4 novembre 2013 M. le Préfet Maritime de l'Atlantique pour obtenir une prolongation de la période de surveillance au-delà des 120 jours actuels.*

Une réponse négative est parvenue le 21 janvier 2014. La période de surveillance de 120 jours sera donc reconduite et répartie comme l'an dernier entre le 1er mai et le 30 septembre. Cette surveillance prendra en compte les ponts, les jours fériés et les grandes marées. 4 périodes de fermeture du sémaphore sont ainsi programmées du 12 au 16 mai, du 19 au 23 mai, du 15 au 19 septembre et enfin du 22 au 26 septembre 2014.

Dans le « Cormorandier » vous retrouverez l'exemplaire du planning qui nous a été remis par la municipalité pour diffusion.

10- Demande d'une pause dans la contribution financière des plaisanciers pour 2014.

Suite à la forte augmentation des cotisations des mouillages en 2013 et en cette période de crise, il est important de tenir compte de la faible, voire nulle, augmentation des salaires et des retraites. Il nous semble important de penser aux personnes à revenus modestes. Elles ont le droit elles aussi de pratiquer la plaisance.

Réponse de la municipalité : *Le conseil municipal, dans sa séance de décembre 2013 a décidé l'augmentation de 1.5 % des tarifs des mouillages 2014. Un exemplaire de la libération fixant les tarifs se trouve dans ce « Cormorandier »*

11- Abondance de cailloux au bas du chenal Nord de Port-Mer.

Suite à l'arrivée anormale de pierres à l'entrée du chenal balisé Nord que nous vous avons signalée. Le chenal Nord a été déplacé un peu plus Sud, ces cailloux n'ont donc pas été enlevés et le chenal ne se retrouve plus dans l'alignement de la petite cale d'accès. De nombreux baigneurs se retrouvent maintenant à nager dans cette zone réservée aux navires.

Nous suggérons de retirer les cailloux de la zone initiale et d'y replacer le chenal.

Réponse de la municipalité : *Suite au courrier de votre association en 2012 et aux doléances de certains plaisanciers, il avait alors été constaté que la vase et le sable se retirait régulièrement à cet endroit et que de*

nombreux cailloux étaient apparus. C'est pourquoi, les mouillages D1 et D2 ont été supprimés suite à des frottements de coques sur les cailloux.

Afin de répondre à ces remarques et du fait qu'il y avait trop de cailloux pour organiser un nettoyage de la zone, le déplacement du chenal de quelques mètres vers le Sud, juste après la zone encombrée de cailloux, a donc été réalisé en 2012 par le service du port.

Depuis de nouveaux cailloux sont apparus. Un nettoyage semble inutile et ne ferait qu'accroître la disparition de la vase et l'apparition de nouveaux cailloux sur cette pointe rocheuse.

12- Postes d'appel d'urgence

Sur les différents sites et suivant les opérateurs, il est difficile d'utiliser son portable. Les postes d'appel de secours sont présents mais pas forcément visibles. Nous vous demandons de mieux matérialiser leurs emplacements.

Réponse de la municipalité : *L'APLC indique que les postes de secours ne sont pas forcément visibles sur certains sites (Port Mer et Port Briac).*

Il va être demandé au service d'étudier la possibilité de renforcer la signalétique.

13- Redistribution des cotisations des mouillages

A la demande d'une majorité de nos adhérents, vous serait-il possible de nous informer comment est répartie la cotisation prélevée sur les mouillages.

Réponse de la municipalité : *Le budget du port de plaisance est un budget annexe totalement indépendant du budget général de la commune. Autrement dit, seules les recettes perçues auprès des plaisanciers viennent équilibrer les dépenses engagées par le budget du port.*

L'APLC est représentée au sein du Comité Nautique Local, instance qui émet un avis sur le Compte Administratif (résultat comptable de l'année écoulée) et sur le Budget Primitif (prévisionnel de l'année en cours). Ce représentant est donc apte à répondre sur la répartition des cotisations prélevées auprès des plaisanciers.

14- Empierrement en bas du chemin de roulage de Port Pican.

Il existe un bloc de rocher qui se trouve au bas du chemin de roulage. Serait-il possible de redonner un coup de godet pour aplanir cette partie comme il a déjà été fait précédemment par les services de la ville.

Réponse de la municipalité : *Nous allons étudier cette possibilité.*

Conclusion :

Notre association est le capteur privilégié de la réalité quotidienne sur le littoral Cancalais. Nos délégués sur chaque site sont attentifs et motivés, les informations remontent d'une manière naturelle.

Nous considérons que les propositions et suggestions que nous faisons ne sont en aucune sorte une ingérence dans les prérogatives de quiconque. Nous connaissons bien le milieu maritime, nous y sommes très attachés, nous le respectons. Les décisions prises nous concernent directement, c'est pourquoi nous souhaitons donner notre avis, mais il faut pour cela au risque de ne pas être entendus que nous soyons tout de même écoutés.

Nous tenons à signaler qu'en 2013, nous avons tous ensemble fait avancer les choses dans l'intérêt de tous. Les franches conversations que nous avons eues avec les responsables locaux et départementaux ont permis à certaines de nos demandes d'aboutir. Nous espérons que 2014 ira dans la même direction afin de continuer à œuvrer au service de la sécurité de tous les plaisanciers et du respect de l'environnement.

PROJET DE FILIERES A ALGUES

Une commission nautique locale s'est réunie le vendredi 20 décembre 2013 à 15h00 à la délégation Mer et Littoral de Saint-Malo, le sujet à l'ordre du jour étant "Projet de filières à algues, baie du Mont Saint-Michel"

Ont participé à cette commission Mrs Gonzague de MONCUIT président de la commission, Mme Sandrine MARY secrétaire de séance, Mr Daniel Le BOUCHER président de la SNSM, Mr Pascal LECLER président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille et Vilaine, Mr Alain THERET Président du CD 35 FNPPSF, Mr Franck QUEMA Mytiliculteur, Mr Philippe THIBAULT DIRM NAMO, antenne Phares et balises de Saint-Malo et les porteurs de projet Mrs Hubert BIARD et Joseph JAMBON.

Il est à regretter que l'Association des Plaisanciers du Littoral Cancalais n'est pas été conviée par l'administrateur des Affaires Maritimes.

Le projet porte sur une installation, à titre expérimental, de 4 filières d'algues, de 100 mètres chacune. Ces filières se situeront dans les concessions en eaux profondes, où se cultivent les huîtres plates dont la production a chuté, à cause des difficultés de captage de naissain en Bretagne Sud. La culture d'algues sur filières apparait comme un moyen de diversifier la production.

Deux espèces naturellement présentes en Bretagne seront testées, celles-ci poussent en 6 mois et se situeront à 40 cm de profondeur.

Alaria esculenta (wakamé de l'atlantique)

Les frondes mesurent en moyenne entre 50 cm et 2 mètres, mais certains rapports donnent des longueurs d'environ 4 mètres.

Il se développe à partir d'un cylindre court Stipe attaché aux rochers par un crampon de ramification des racines et pousse à environ 20 cm de long. Le stipe est poursuivi dans la fronde formant une longue nervure médiane bien visible. La lame est mince, membraneuse avec un bord ondulé



Saccharina latissima (Kombu royal)



Cette grande algue brune, à la fronde en forme de lanière, peut atteindre 3 mètres de long. Elle est composée de 3 parties : La fronde ou lame, jamais découpée, ondulée dur les bords et gaufrée de part et d'autre d'une ligne médiane.

Le stipe, court, rond, lisse et plein.

Les haptères ou crampons, minces, peu nombreux et disposés en verticilles irréguliers, base de la fixation.

Elles sont particulièrement riches en acide alginique, de consistance charnue.

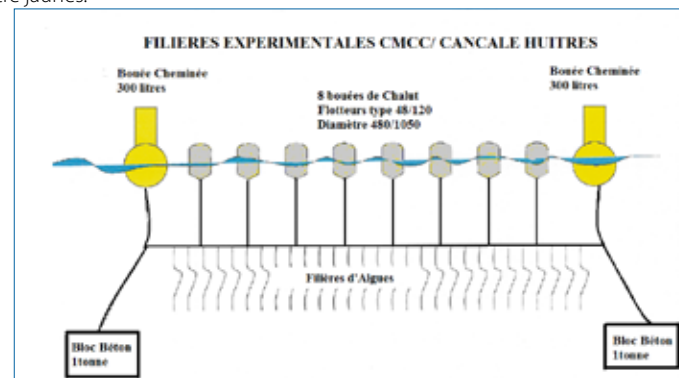
Descriptif des opérations à réaliser sur la concession

Les cordes seront mises en place courant septembre/octobre et la récolte aura lieu en général entre avril et mai. Quelques contrôles seront à prévoir durant l'année pour estimer la croissance des algues et entretenir le matériel. La production n'aura pas lieu l'été qui est la période de reproduction des deux algues. Il n'y aura pas d'activité durant la période estivale.

Descriptif de l'installation

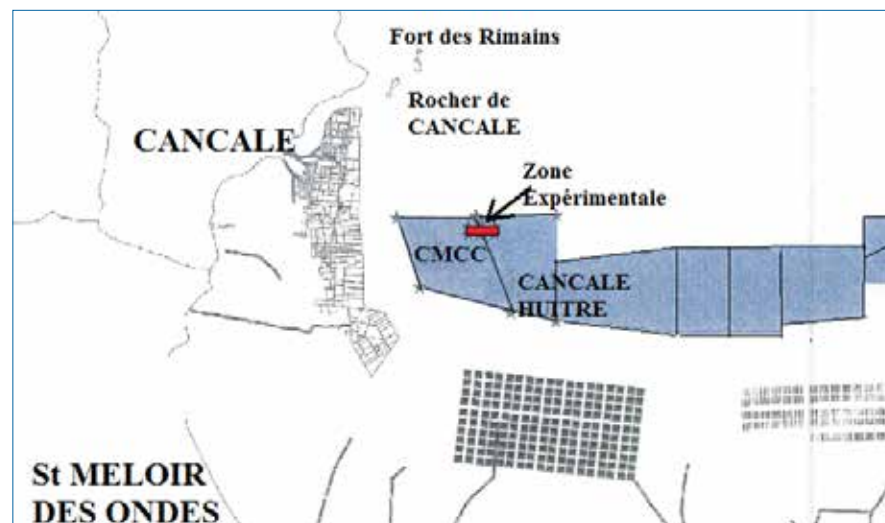
L'installation test sera composée de 4 filières de 100 mètres chacune (2 pour chaque espèce).

En surface, la filière sera composée de 2 bouées de têtes et de 4 flotteurs répartis le long de la filière. Les bouées de tête seront reliées à des corps morts. Les bouées pourront être de couleur grise afin de limiter leur visibilité depuis la côte, sur recommandation de Mr Thibault les bouées cheminées de tête devront être jaunes.



Emplacement de la zone expérimentale

Cette zone se situera dans la partie Nord des concessions de la CMCC et de CANCALE HUITRE. Les pêcheurs et autres acteurs professionnels de la mer connaissent bien cette zone et ne naviguent pas à l'intérieur, donc il n'y aura pas de risque pour les filières. Dès que les porteurs du projet auront installé les filières, ils informeront la Délégation à la Mer et au Littoral ainsi que les Phares et Balises qui contacteront le SHOM afin de reporter l'emplacement en WGS 84, en millième de seconde des concessions sur les cartes marines dans le but de prévenir les plaisanciers et les pêcheurs de loisir pour la sécurité de la navigation et la protection des filières.



JM RAQUIDEL

PROJET L' AIRE DE LAVAGE

Depuis quelques années, je profite de l'hivernage des bateaux pour exécuter sous forme de plans, schémas, le travail réalisé pendant la saison écoulée du bureau mais aussi de nos rencontres avec les élus, professionnels de la pêche, de la plaisance concernant notre grand projet de cale en eau profonde sur le site de Port-Pican et permettre ainsi à Monsieur le Maire de Cancale et son équipe de s'engager dans les démarches administratives nécessaires à l'exécution de cet ouvrage.

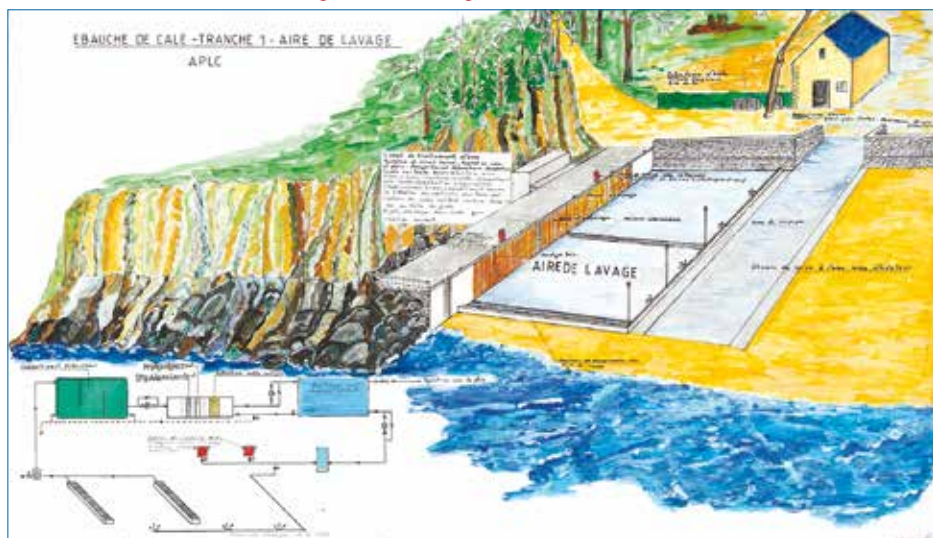
Après l'addition d'un port à sec demandé par des professionnels, nous proposons cette année de décomposer ce grand projet en plusieurs tranches.

Première tranche :

Début de la cale sur une longueur de +/- 65 mètres en incorporant entre le chemin de mise à l'eau (dimensions actuelles 60 mètres x 12 mètres) une aire de lavage équipée d'une filtration en circuit fermé avec appoint en eau de pluie.

Le début de la cale permettrait l'échouage des bateaux comme la Bisquine

L'aire de lavage aurait une longueur de 60 mètres x 20 mètres.



La pente existante permettrait un plan incliné idéal pour la récupération des résidus de lavage dans deux caniveaux, l'un à mi-pente et l'autre à l'extrémité basse.

Le principe de filtration serait un système en circuit fermé comprenant :

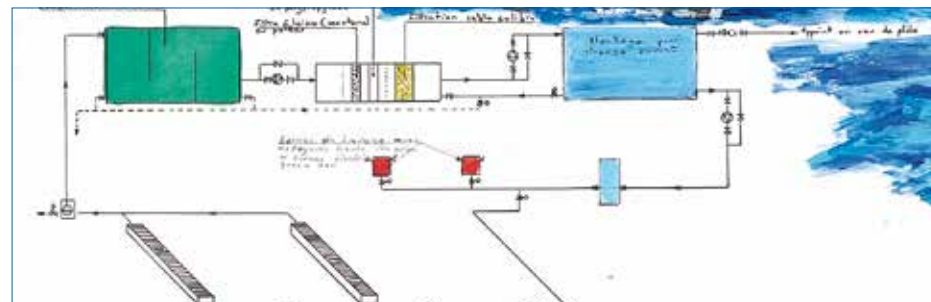
- Évacuation totale de l'eau de mer des caniveaux,
- Lavage des coques des bateaux,
- Pompage des résidus de lavage pour stockage dans une citerne de décantation débourbeur,
- Passage dans un bassin de rétention avec filtrage dans une laine (laine de mouton récupérée chez les bergers du Mont-Saint-Michel) ou laine de roche ou paille,
- Séparation des hydrocarbures avec boudins absorbants en polypropylène,
- Filtration fine par l'action de sable calibré contenu dans des sacs en toile de jute,
- Enfin, filtration très fine sur filtre composée de coquilles de crépidules, huîtres, Saint-Jacques, etc.

concassés,

- Rejet dans citerne pour nouveaux lavages.

La position du local technique devra favoriser une filtration en gravitaire.

L'appoint éventuel en eau neuve sera assuré par le ruisseau en eau de pluie existant à cet endroit.



Cet ensemble pourrait assurer éventuellement le traitement de ces eaux rejetées actuellement sans contrôle en mer.

L'énergie nécessaire pour l'ensemble des pompes de relevage, de rejet et nettoyeur haute pression pourrait être assurée par des panneaux photovoltaïques et plus tard avec l'addition de turbines carénées hydroélectriques situées dans la partie de cale immergée.

Je rappelle que cette cale en eau profonde devient indispensable pour l'accostage des navires à toutes heures, facilite les embarquements des personnes à mobilité réduite, personnes âgées.

Deuxième tranche :

La possibilité d'aménagement de l'anse de Port Pican, l'une côté droit de la cale et l'autre côté gauche. Voici une ébauche de plan des aménagements possibles

Plan et dessin Jean-Louis Beaumier



Aménagement côté droit de la cale

Aménagement côté gauche de la cale

Jean-Louis Beaumier

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE - PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE.

Suite arrêté 2010 - 1956. Portant classement administratif d'un gisement naturel de coques et de palourdes en baie du Mont-Saint-Michel.

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
Bivalves fouisseurs		
Coque	3 cm	3 kg (300)
Palourde	4 cm	3 kg (300)
Plaine	4,3 cm	3 kg (100)
Varus	2,8 cm	3kg (100)
Bivalves non fouisseurs		
Huitre creuse	5 cm (5douzaines)	5kg
Huitre plate	6 cm (5douzaines)	5kg
Moule	4 cm	3kg (300)

COQUES ET PALOURDES FERMETURES DE PÊCHE :
- coefficient inférieur ou égal à 50
- la nuit
- 1 zone fermée sur les 3 zones (voir calendrier)

COQUES ET PALOURDES CALENDRIER 2014 :
Janv-fév-mars : Fermeture zone 2
Avr-mai-juin : Fermeture zone 3
Juil-Août-sept : Fermeture zone 1
Oct - nov - déc : Fermeture zone 2

PECHE A PIED DE LOISIR :
consommation personnelle
VENTE INTERDITE

MESURE DES TAILLES

Outils autorisés pour la pêche des coquillages :
- Couteau à main
- Couteau à palourdes
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé largeur maximum de 35cm et dents 10 cm maximum

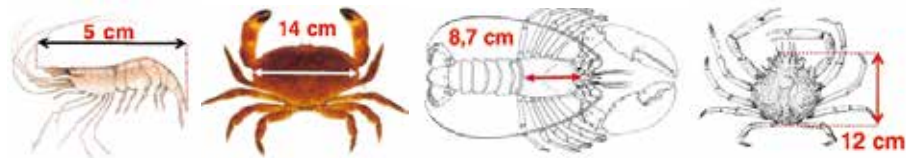
Pour tous les engins autorisés :
Arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013

Respectez le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de 15 mètres des concessions conchylicoles
Circulation et stationnement des véhicules à moteur interdits sur le domaine public maritime (L.321-0 Code Environnement)
Vous êtes dans un site Natura 2000 : respectez les lieux, ne vous approchez pas des espèces protégées

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche
Informations complémentaires : Délégation Mer et Littoral - 02 99 40 68 30

TAILLES MINIMALES DE CAPTURE

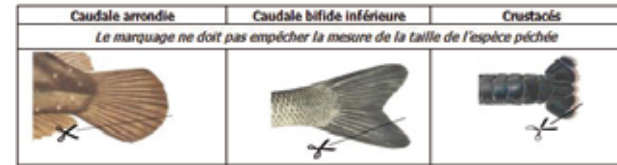
Arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille ou le poids minimal de capture des poissons et autre organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.



LISTE DES ESPECES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MARQUAGE

(espèces communément pêchées sur nos côtes)

Noms : Bar/Loup - Cabillaud - Dorade royale - Homard Lieu jaune - Lieu noir - Maquereau - Sole.



TAILLE DES ESPECES COMMUNEMENT PECHES SUR NOS COTES :

Bar : 42 cm - Lieu jaune : 30 cm - Chinchard : 15 cm - Congre : 60 cm - Dorade : 23 cm
Flet : 20 cm - Maquereau 20 cm - Merlan : 27 cm - Mulet : 30 cm - Orphie : 30 cm - Rouget
Barbet : 15 cm - Sole : 24 cm - Turbot : 30 cm - Seiche : 100 g



Les adhérents désirant obtenir la plaquette complète peuvent s'adresser au bureau de l'APLC.

CALENDRIER DES GRANDES MAREES EN 2014

de mars à octobre coefficient = ou > a 103.

LES GRANDES MAREES EN 2014 deMARS à OCTOBRE COEFFICIENT = ou > à103					
Mois	Jour	Date	Coef	Hauteur BM	Basse Mer
Mars	samedi	1	112	0.55	14h08
	dimanche	2	115	0.25	14h56
	lundi	3	112	0.30	15h37
Avril	dimanche	30	107	0.85	14h47
	lundi	31	109	0.65	15h32
Juillet	mardi	1	106	0.75	16h10
	dimanche	13	105	1.25	15h29
Août	lundi	14	107	1	16h19
	mardi	15	104	1	17h05
	lundi	11	110	1	15h17
Septembre	mardi	12	113	0.65	16h07
	mercredi	13	110	0.65	16h52
	lundi	8	104	1.45	14h07
Octobre	mardi	9	113	0.85	15h01
	mercredi	10	115	0.55	15h49
	jeudi	11	111	0.65	16h31
	mercredi	8	109	1	14h40
	jeudi	9	111	0.80	15h26
	vendredi	10	106	0.95	16h07

Hôtel Duguay Trouin
Face à la mer
avec vue sur le Mont- St Michel
Ouvert toute l'année

HÔTEL DUGUAY TROUIN
11, Quai Duguay Trouin - 35260 CANCALE
Tél : 02 23 15 12 07 - Fax : 02 99 89 75 20
Email : leduguaytrouin1@aol.com

CANCALE

Né d'une suite et de 7 chambres, l'Hôtel Duguay Trouin vous assure un confort spacieux pour chacune d'elles.
Les chambres sont équipées d'un lecteur DVD, d'une literie long size à commande électronique individuelle et d'une salle de bain équipée d'un bain hydromassage ainsi qu'un coffre de sécurité.

CRÊPERIE - SALON DE THÉ
Ouvert depuis 1987

1, place du calvaire
35260 CANCALE
LE PORT

Tél. : 02 99 89 60 66

CRÊPERIE DU PORT

SUPER U CANCALE

U traiteur **U** PHOTO NUMÉRIQUE **U** location
U mobile **U** LE LAVAGE **U** courses.com

Nouveau
piste de lavage
grands véhicules & bateaux

www.superu-cancale.com - ZA de la Bretonnière

Vente sur place ou à emporter

Au Jardin du Bourg

Pizzeria - Restaurant
6, rue Duquesne - 35260 Cancale
02 99 89 76 13
Pensez à réserver !!!
Ouvert du mardi au dimanche soir inclus

JE VIS ICI, MA BANQUE AUSSI.

CRÉDIT MARITIME
Le littoral à sa banque

Notre agence de CANCALE
10 rue du Général Lederc
☎ 02 99 89 64 32
www.plaisance-creditmaritime.fr

QU'EST CE QU'UNE PALANGRE

Traditionnelle pour de nombreux plaisanciers, la pêche à la palangre est souvent considérée comme difficile à mettre en œuvre et réservée aux vieux loups de mer. Pourtant il suffit de bien s'équiper et d'avoir un minimum d'organisation.

La palangre est une ligne morte que l'on laisse travailler au fond.

Par quel temps pêcher :

- Très beau temps, baromètre haut, marée < à 85, à éviter par vent de secteur Est.

Où pêcher :

- La pêche est meilleure en début de marée montante, donc commencez à mettre la palangre juste avant l'étalement de BM. Zone perturbée : houle, ressac.

L'observation visuelle :

- Repérer des coins où se placent les bateaux en action de pêch.

- Oiseaux posés sur l'eau (sternes, goéland, mouettes...).

- Oiseaux qui plongent.

Comment pêcher

- L'ennemi n° 1 de la pêche est le bruit.

- Discrétion sonore.

- Le bateau doit être le plus silencieux possible.

Le bruit est moins important à la pêche à la palangre à condition de ne pas rester à côté après avoir mouillé celle-ci.

Pour quels types de poissons utilise-t-on la palangre :

Dorade, Roussette, Raie, Rouget, Congre, - En général tous les poissons de fond.

Avec quels appâts :

Palourdes, coques, Pied de couteau, Amande de mer, Crabe vert, Gros vers, Maquereau frais en lamelles avec la chair, Seiche coupée, Crevette, Bulot, Tout ce qui tient bien sur un hameçon.

Sur quels fonds :

Eviter les fonds accidentés, rocheux, rocaillieux ou le risque d'accrocher est important, si possible sur du sable, graviers.

Regarder les fonds au sondeur avant de mouiller la palangre

Les nœuds nécessaires de connaître

LE NŒUD DE CUILLER

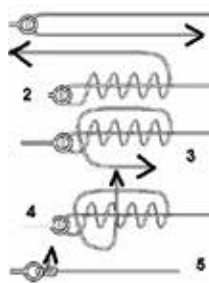
1) Passez le fil dans la boucle métallique.

2) Glissez l'index derrière le métal puis faire 5 spires sur le fil.

3) Passez l'extrémité libre dans la boucle maintenue ouverte grâce à l'index.

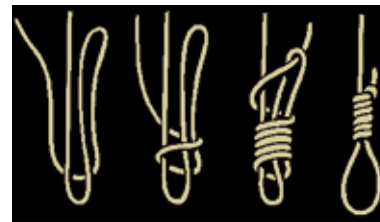
4) Repassez l'extrémité libre dans la deuxième boucle ainsi formée.

5) Mouillez avec de la salive pour ne pas échauffer le fil et serrer sans forcer puis couper l'excédent.



LE NŒUD DE PENDU

C'est un nœud coulant dont les tours à la base du nœud servent à amortir la tension.



1) Prendre un bout et faites lui un S.

2) Prendre l'extrémité du bout courant et réaliser une série de 4 ou 5 tours morts au minimum.

3) Passer le courant dans la ganse du haut, et ajuster l'ensemble, en tirant sur la ganse du bas.

4) Cela aura pour action de « coincer » le courant et de bloquer l'ensemble.

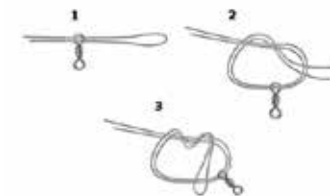
LE NŒUD PALOMAR

Le nœud Palomar est un nœud extrêmement solide pour le montage des hameçons, des émerillons, des appâts ou des plombs.

1) Doublez votre fil et passez le dans l'émerillon.

2) Revenez avec le brin doublé vers le corps de ligne.

3) Refaites un tour autour du corps de ligne et repassez le brin doublé une fois dans la boucle.



LE NŒUD SUR PALETTE



1) Repliez l'extrémité du bas de ligne sur une longueur d'au moins 5 centimètres, puis saisissez l'hameçon entre le pouce et l'index. Placer cette partie repliée le long de la hampe, à l'intérieur de celle-ci, palette au dessus.

2) Faites 5 ou 6 tours morts à spires jointives et bien serrer autour des deux brins de la hampe, en partant de la palette et en descendant vers la courbe de l'hameçon.

3) Coincez ces spires entre le pouce et l'index de l'autre main et passez l'extrémité du bas de ligne dans la boucle.

4) Tirez sur le grand brin et coupez l'extrémité coincée sous la boucle refermée.

MATERIEL POUR CONFECTIONNER LA PALANGRE

1 planchette ou dévidoir - 25 à 30 m de tresse 25/100ème - 1 émerillon joint tube coulissant n°3/0 diamètre intérieur 3 mm - 2 émerillons Pater Noster n° 2/0 dorés - 1.5 m de fil 80/100 - 2x1m de fil 55/100 - 3 m de fil 55/100 - 3 hameçons n° 1 - 3 à 4 perles - 1 plomb de 1 kg et plus (ou un grappin)

1 bouée marquée (immatriculation navire et nom)

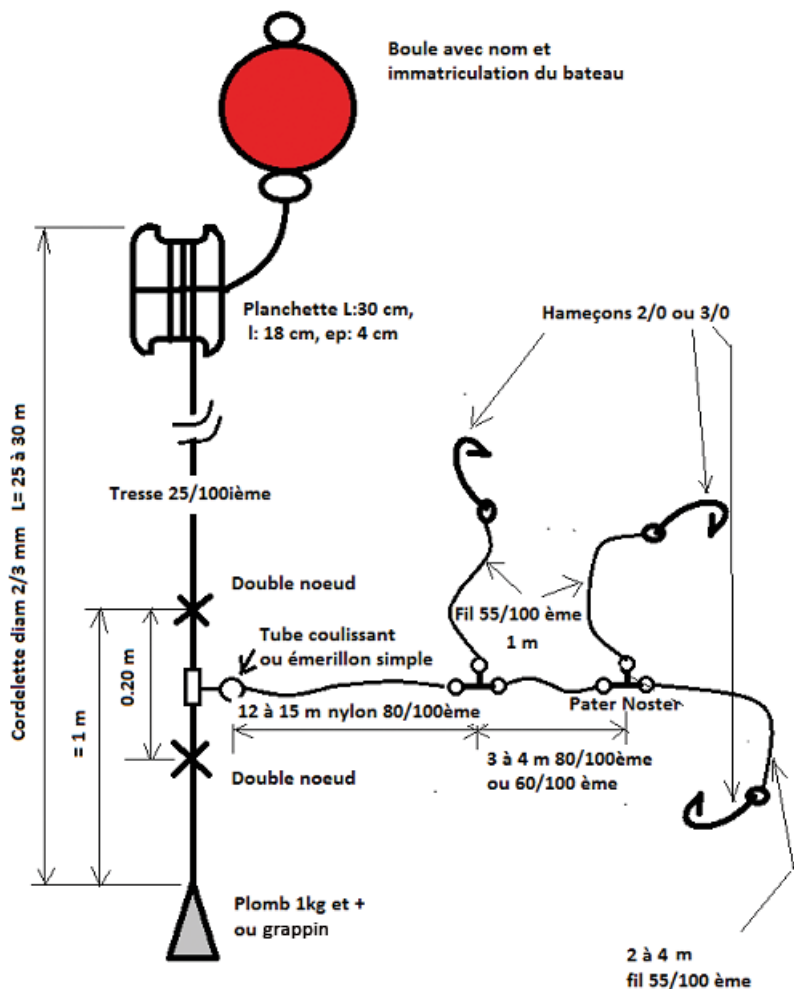
MONTAGE DE LA PALANGRE

Sécurité

Lorsque vous manipulez des lignes et surtout des hameçons, il faut être très vigilant et prudent.

Il faut toujours avoir à portée de main :

- 1 couteau en cas où il faut couper la palangre pour diverses raisons
- 1 pince coupante en cas d'un hameçon bien enfoncé dans la chair
- 1 chiffon



Avant toute opération de mouillage ou de relevage s'assurer que personne ne viendra vous déranger pendant l'opération.

MOUILLAGE D'UNE PALANGRE

Avant toute chose, il ne faut rien laisser à traîner sur votre pont qui risque d'entraver la mise à l'eau, votre palangre doit être bien rangée. Les hameçons doivent être boëtés. Prendre des relèvements ou une position GPS avant la mise à l'eau.

Il existe 2 méthodes pour le mouillage d'une palangre.

a) Celle qui est la plus sécurisante est d'utiliser la dérive du vent et du courant, mais vous êtes moins maître de votre manœuvre. On laisse filer tranquillement sa palangre vers le fond. Quand le plomb touche le fond, laisser filer 3 à 5 mètres de plus. Faire 2 ou 3 demi-clefs autour du dévidoir, y amarrer la bouée et la jeter à l'eau.

b) L'autre méthode est d'utiliser le moteur, ce qui nécessite pour plus de sécurité d'être deux à bord. Mettre en avant très lente puis laisser filer à l'eau la palangre. Dès que le plomb touche le fond, stopper le moteur, laisser filer 3 à 5 mètres supplémentaires et faire 2 ou 3 demi-clefs autour du dévidoir. Amarrer et jeter la bouée.

c) Temps de pêche pour ce type de palangre

Pendant 15 à 30 mn au moment de l'étal. de BM, idéal 20 mn

REMONTER UNE PALANGRE

Accoster la bouée, puis stopper le moteur. Le relevage se fait moteur arrêté, dans le sens de la dérive pour plus de facilité.

Mettre la bouée à bord et l'enlever.

Enrouler la tresse sur le dévidoir.

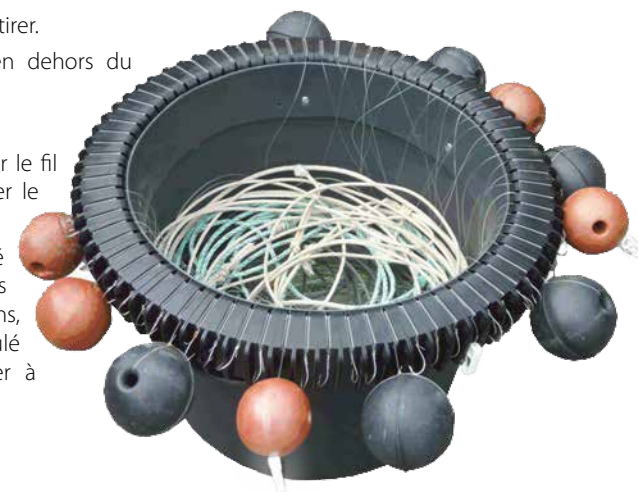
Mettre le plomb à bord et le retirer.

Laisser l'attache du plomb en dehors du dévidoir.

Enrouler le fil nylon.

Au premier émerillon, enrouler le fil de l'hameçon à l'envers, retirer le poisson et ainsi de suite.

Le dernier hameçon est enroulé dans le sens de la ligne mais mis à l'opposé des autres hameçons, c'est un repère pour le déroulé de la ligne, étant le premier à mettre à l'eau...



J.M Raquidel




*Tout pour vous
et votre bateau*

Station Maritime

Agréé révision
radeaux de survie
BOMBARD ZODIAC

Location de radeaux

Réparation
bateaux
pneumatiques

www.station-maritime.fr

18 avenue du G^{ral} Férié
35400 SAINT-MALO
Tél : 02 99 82 81 93

Les comptoirs de la coopérative maritime de Saint-Malo

Cancale : 23, quai Gambetta
Le Vivier : Port Ouest
Saint Malo : 2, place Chateaubriand
Saint Malo : 7, rue de la Saulaie - La Madeleine
Saint Malo : 22, quai Trichet



Mr. Bricolage
On peut compter sur lui.

Articles de Pêche
(Pêche en mer & Pêche à pied)

Bricolage - Jardin - Plein Air

CANCALE

HUÎTRES CREUSES ET PLATES *Jean d'Cancale*
www.jean-d-cancale.com

Toute l'année Marché aux huîtres Le Port – Cancale
De septembre à avril à Paris retrouvez nos adresses sur le site




BISCUITERIE CANCALAISE
Biscuits Cancais
Pâtisseries Régionales
Cakes

PRODUITS RÉGIONAUX
Le Plus Grand Choix de la Côte



Ouvert toute l'année
ZA Les Quatrevais (Rond Point du Super U)
35260 CANCALE - Tél. 02 23 15 12 53

REMERCIEMENTS A NOS GENEREUX ANNONCEURS

Grand Merci à tous les Annonceurs.

Grâce à eux nous ne pourrions publier nos deux bulletins semestriels pour 2014.

Ancre Digitale, Assurance AXA, Auto Bilan Cancale, Banque Populaire de l'Ouest, Bar de l'Ouest, Biscuiterie Cancaise, Boucherie Dufrien, B.Fast, Cancale Nautic, Chantier FROC, Construction Navale Alunox, Chantier Naval Guy Boat, Chantier Naval Lecharles, Chantier Naval Plaisance, Chatelais Legall, Cheville 35, CHOPIN Chaussure, Comptoir De La Mer, Créteil Paysage, Crédit Maritime, Crêperie du Port, Electronique Application, Etablissement Pertois, Evasion Marine, Garage Peugeot C.Beniguel, Hôtel Duguay Trouin, Jean d'Cancale ostréiculteur, La Ville Audrain, Lionel LAIZE, Menuiserie Sarl Dauvergne, Mr Bricolage, Ongle and Color's, Pizzeria La Source, Pizzeria Au Jardin du Bourg, Poissonnerie Cap Pilar, Restaurant à Contre-Courant, Restaurant Côté Mer TIREL, SUPER U, Tessier Viandes.

Toujours fidèles, ils nous permettent de financer la presque totalité de nos deux bulletins annuels. Un grand merci à tous et nous vous convions à vous rendre tout particulièrement chez eux où vous trouverez un bon accueil, de bons conseils sans compter sur les remises effectuées sur présentation de votre carte APLC à jour de 2014.

Réductions consenties aux adhérents de l'Association des Plaisanciers du Littoral Canalais sur présentation de la carte.

Cancale Nautic (Cancale)	5 % accastillage et 10 % rayon pêche.
Coop Maritime & Comptoirs région Malouine (La Madeleine St Malo)	10 % sur tout le magasin.
Evasion (St Jouan des guérets)	Double les points de la carte (5% \times 2)=10 %
Chantier Naval Plaisance (Bas sablons St malo)	5% sur pièces détachées des marques Volvo, Yanmar, Perkins, Suzuki, Vétus. Conditions particulières pour achat de moteur.
Electronique Applications (St Jouan des guérets)	Remise sur tous les articles et commande groupée, excepté les promotions.
Chatelais Legall (St Malo)	5 % sur tout le magasin, sauf promotion. Remise sur commande groupée.
Mr Bricolage (Cancale)	Remise de 10 % sur tout le rayon pêche.
Chantier Naval La Ville Audrain (St Malo)	Carte de fidélité (AD fidelity) avantage bonus. Remise sur commande groupée.

TESSIER **VENTE DEMI-GROS ET DETAILS**
Viandes **PARTICULIERS & ASSOCIATIONS**

LE GUILLIER
22350 PLUMAUDAN
TEL 02.96.86.09.39 FAX 02.96.86.11.32

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Jeudi 8 mai	Forum des Associations maritimes	Port-Mer
Samedi 10 mai à partir de 18 h 30	Pot d'ouverture de saison	Club nautique de Port-mer
Samedi 17, Dimanche 18 mai	Exposition maquettes, matelotage, ramandage	Salle Polyvalente
Dimanche 29 juin	Pique-nique Granvillais sur la Grande Île	Chausey
Samedi 05 juillet à 9 h 30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel de Cancale
Du 1 Août au 5 août	Remontée de la Rance	Cancale-La Rance-Dinan
Vendredi 15 août	Pardon de la Mer	Port de la Houle
Dimanche 24 août	Repas annuel	Port-Picain
Samedi 6 septembre	Forum des Associations	Salle du Stade
Dimanche 7 septembre	Repas Granvillais	Granville

Pizzeria

La Source

M et Mme Leterme

2 salles et terrasses

Tél. 02 99 89 92 43

Parking privé



Pizza, moules et frites à emporter

Salades, viandes et huîtres

LIVRAISON À DOMICILE

à l'entrée du port par la corniche - **Cancale**

MOTEURS BAUDOIN
CATERPILLAR
NANNI-DIESEL VOLVO PENTA
YANMAR RENAULT MARINE
MOTOS-POMPES ROBIN
MOTEUR HORS-BORD



CHATELAIS & LE GALL

CENTRE D'USINAGE
GRUES
HIAB
HUILES MARINES SHELL
RADEAUX ET PNEUMATIQUES ZODIAC

ÉQUIPEMENT MÉCANIQUES MARIN - "MOTEURS DIESEL"
8 bis av. Louis Martin - B.P 94 - 35407 SAINT-MALO CEDEX
Tél. + 02 99 56 14 67 - Fax 02 99 40 55 71
e.mail : chatelais-le-gall@wanadoo.fr



Ongles and Color's
7 Place de la Victoire
35260 Cancale
Tél. 02 99 89 53 39
The Culture of Color by O·P·I



BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR
Viandes Extra

**Nadège et Christophe
DUFRIEN**

Boeuf blonde d'aquitaine
Veau de lait
Agneau de pré-salé
Volaille fermière

**Plats cuisinés - Buffet
LIVRAISON A DOMICILE**

19, rue de St-Malo - 35350 ST-COULOMB
02 99 89 00 67

CANCALE
rue du Général Leclerc
Des professionnels à votre service

Chopin chaussures
Cordonnerie - Clés

Etablissements Pertois
Cadeaux - Plomberie Chauffage

Bar de l'Ouest
Café - P.M.U.

Conception graphique : Digne Cancale



Alunox
RICHEUX Patrick

■ **Construction Navale** ■
■ Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Ostréiculture
aluminium - acier - inox

■ **Chaudronnerie** ■ **Métallerie** ■

■ **Fabrication** ■
béquilles - balcons rampes d'escalier

■ **Réparation** ■
hélices - embases hors-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo
alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11

à CONTRE - COURANT

Mimia & Arnaud Peard

3 Place du Calvaire
35260 Cancale
Réservations au 02 99 89 61 61

Un Rhum vanille offert

RESTAURANT

Plateau de Fruits de Mer 51€50 pour 2
Viandes Grillées Poissons Grillés à la Plancha
Menu (Entrée + Plat + Dessert) à partir de 13€50
Brochettes géantes de Bœuf et Gambas
Marmite de Moules Salades Composées
Menu Enfant

Formules spéciales pour les groupes (sur réservation)



DATES ET LIEU DES PERMANENCES

5 avril 2014, 3 mai 2014

Après cette date, la permanence de l' APLC n'aura plus lieu rue du port, les locaux seront repris par la mairie au mois de juin 2014 pour y faire des logements sociaux. Dès que nous aurons un nouveau bureau, nous vous informerons par mail et sur notre site.

Au local A.P.L.C. de 10h30 à 12h00 - 47, rue du Port

SECURITE

Commande de **gilet de sauvetage** léger avec sangle sous-cutané, à déclenchement automatique par soupape hydrostatique.

Commande de **lampe flash** à déclenchement manuelle/automatique clipsable sur gilet.



80€



Acheter un gilet c'est très bien. Le capeler, c'est primordial !



17€



COOPERATIVE A.P.L.C

Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle épaule 10 cm par 2,5 cm		4,50€
Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle coeur taille 7 cm de diamètre		4,50€
Flamme de l'association		8€
Casquette		8€
Réglettes par lot de 3		4€
Pied à coulisse		2,50€

Pour toute commande contactez :

Jean-Pierre SORET : 06 73 37 46 61 - mary.soret@orange.fr

Alain LAIZE : 06 09 91 02 33 - patlaize2@hotmail.fr

N'oubliez pas de vérifier vos gilets de sauvetage, un grand nombre de gilets ont été vendus par notre coopérative il y a 5 ans, ceux-ci arrivent donc à échéance.

Nous avons traité des prix très intéressants avec nos annonceurs à condition que nous groupions notre commande. Si vous souhaitez les renouveler et profiter du prix de 80 € que nous avons réussi à obtenir, nous vous invitons à nous confirmer rapidement votre demande par mail ou de contacter

Mrs LAIZE (02 99 89 61 38) ou SORET (06 73 37 46 61).

NUMEROS D'URGENCE

Appel secours au large

Numéro d'urgence européen (demander le CROSS)

Gendarmerie

Appel les pompiers sur la côte

Samu

Secours en mer

CROSS JOBOURG

CROSS CORSEN

SEMAPHORE DU GROUIN

PORT DE PLAISANCE (Mr BEUREL)

SNSM (Mr LE BOUCHER)

Direction Dép^{ale} des Affaires maritimes de S' malo

Centre anti-poison -Paris

CANAL A.P.L.C.

APLC

CANAL 16 sur la VHF

112 (d'un fixe ou d'un portable)

17

18

15

1616 par portable ou **canal 16** en mer

02 33 52 78 23

02 98 89 31 31

02 99 89 72 29

02 99 89 74 33 ou **06 75 62 86 08**

02 99 89 79 08 ou **06 86 10 16 57**

02 99 40 68 30

01 40 05 48 48

77 (on est presque certain de trouver un adhérent en mer)

06 10 33 71 98

METEO PREVISIONS MARINES ET DEPARTEMENTALES

Météo Consult (n° à tarif spécial)

3201

Météo France (n° à tarif spécial)

3250 ou **0892 680 222**

Météo marine

www.meteofrance.com



GARAGE C. BENIGUEL
AGENT PEUGEOT
CANCALE

CARROSSERIE ET PEINTURE
 POUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale
 Tel. 02 99 89 60 65 - garage.beniguel@wanadoo.fr

MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES

RAPPEL ARMEMENT SECURITE A BORD DES NAVIRES.

Depuis le 15 avril 2008 le matériel obligatoire à bord doit être adapté à la navigation pratiquée. Il faut donc bien interpréter le terme « ABRI » Si on se réfère à la division 241 paru au JO du 16 mai 2008 l'abri est : "Tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité"

Navigation à moins de 2 milles d'un abri

Le navire qui effectue une navigation à moins de 2 milles d'un abri doit disposer de son bord d'un matériel d'armement et de sécurité basique.

Celui-ci comporte notamment :

- un équipement individuel de flottabilité par personne embarquée,
- un moyen de repérage lumineux,
- un moyen pour une personne tombée à l'eau de remonter à bord,
- un dispositif coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote,
- un moyen de lutte contre l'incendie,
- un dispositif d'assèchement manuel,
- un dispositif permettant le remorquage,
- une ligne de mouillage,
- et pour les navires francisés le pavillon national et le moyen de l'arborer.

Navigation entre 2 et 6 milles d'un abri

Le navire qui effectue une navigation à plus de 2 milles et moins de 6 milles d'un abri doit disposer de son bord du matériel d'armement et de sécurité côtier.

Celui-ci comporte notamment :

- le matériel d'armement et de sécurité basique,
- un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau,
- 3 feux rouges automatiques,
- un miroir de signalisation,
- un compas magnétique,
- les cartes marines (ou des extraits) des zones fréquentées,
- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (Ripam),
- un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée.

Navigation à plus de 6 milles d'un abri

Le navire qui effectue une navigation à plus de 6 milles d'un abri doit disposer de son bord du matériel d'armement et de sécurité hauturier.

Celui-ci comporte notamment :

- le matériel d'armement et de sécurité côtier,
- 3 fusées à parachute,
- 2 fumigènes flottants,
- 1 ou plusieurs radeaux pneumatiques de sauvetage,
- le matériel pour faire le point, tracer et suivre une route,
- le livre des feux, à jour,
- l'annuaire des marées officiel (sauf en Méditerranée),
- un journal de bord,
- un dispositif pour recevoir les prévisions météorologiques marines,
- un harnais et une longe par bateau (ou par personne à bord des voiliers),
- la trousse de secours conforme.

J.M Raquidel

OUVERTURE DU SEMAPHORE DU GROUIN

Mise en place le mercredi 30 avril 2014

MAI	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	WE 1er Mai						WE 8 Mai																								
JUIN	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
							Pentecôte																								
JUILLET	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
AOÛT	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
SEPTEMBRE	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
							Grandes marées																								Clôture

Jour de mise en place et de clôture

Jour où le sémaphore sera ouvert

Jour où le sémaphore sera fermé

Jours fériés et Week end

La période ininterrompue va du 24/05au 14/09

10 jours en mai et 10 jours en septembre seront fermés

Tous les WE et jours fériés seront couverts du 1er/05 au 29/09

AVERTISSEMENT

Lors de contrôles des Autorités Maritimes compétentes, il vous est demandé de présenter votre permis plaisance, si vous ne le possédez pas, vous êtes puni d'une contravention de la 5ème classe (article 15). Les autorités s'appuient sur le Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Ce titre est aussi demandé à la personne qui se trouve à la barre, il faut savoir que la réglementation impose que la personne qui est à la barre et qui ne possède pas de permis et même si elle est accompagnée est susceptible d'une contravention de la 2ème classe (article 17). Pour être conforme au règlement, il faut faire une demande de « Conduite Accompagnée » auprès des Affaires Maritimes (Document cerfa N° 14675*01). Celle-ci est valable un an. Lors d'une conduite accompagnée, le titulaire du permis doit avoir au moins trois ans de permis (article 16) autrement il est soumis à une contravention de la classe 5.

Classes	Amendes forfaitaires minorées	Amendes forfaitaires (tarif normal)	Amendes forfaitaires majorées
1ère classe		4 €	7€
2ème classe	22 €	35 €	75 €
3ème classe	45 €	68 €	180 €
4ème classe	90 €	135 €	375 €
5ème classe	Jusqu'à 1500 €		

Pour ceux qui souhaitent passer le permis côtier ou hauturier, vous pouvez vous adresser au Club Nautique de Cancale auprès de Mrs Marc Le vionnois et Bernard Castel.

RAPPEL

Matériels de pêche autorisés a bord des navires immatriculés dans notre région (Manche)

- 2 palangres munies chacune de trente hameçons maximum.
- 2 casiers
- 1 épuisette
- 1 foëne (harpon à plusieurs dents)
- Lignes grées à l'eau, avec au maximum 12 hameçons (1 leurre = 1 hameçon)
- 1 trémail d'une longueur maximale de 5 mètres, d'une hauteur maximale de 2 mètres en pêche.
- 1 carrelot par navire et 3 balances par personne embarquée (régions Bretagne, Pays de Loire, et Aquitaine)

COMPARATIF PRET ET LOA

Vous avez envie de changer de bateau, voici un comparatif de coût Prêt Classique / LOA pour l'achat d'un bateau de 30 000 euros TTC avec une reprise d'un bateau d'occasion de 10 000 euros:

PRET:

Montant du prêt: 20 000 euros.

Échéance mensuelle sur 60 mois: 380,92 euros, hors ADI (exemple de taux: 5,38%)

Coût total de l'achat du bateau: 10 000 euros (reprise) + 380,92x60 = 32 855,20 euros

LOA NAUTIQUE:

Montant de la LOA: 30 000 euros

1^{er} loyer: 10 000 euros

59 loyers: 325,42 euros

Option d'achat au terme de la LOA: 300 euros

Coût total de la LOA: 10 000+ 325,42*59 + 300 = 29 499,78 euros pour un bateau de 30 000 euros

Source Crédit Maritime

J.M Raquidel

DICTONS MARINS

Qui sort à marée basse, ne boira pas la tasse

La tempête est bonne fille,

elle laisse toujours une chance au marin.

*Par mauvais temps bateau sur l'eau ;
argent dans l'eau*

Qui coule au fond, n'est pas Breton.

Mer Côté
RESTAURANT

Sylvie et Guillaume Tirel

4, rue E. Lamort (GPS)
Route de la Corniche - 35260 Cancale
Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20
Fermeture hebdomadaire consulter :
www.restaurant-cotemer.fr

Les tarifs de la redevance mouillage ont été pour cette année augmentés de 1,5% par rapport à l'an dernier en tenant aussi compte de l'augmentation de la TVA qui est passée de 19.6% à 20 %.

FORFAIT PORT-MER du 15/6 au 15/9 inclus

Lignes de mouillage	-de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	>10m
A	400 €	459 €	501 €	513 €	573 €	617 €	668 €	721 €
BCDE	459 €	529 €	545 €	572 €	612 €	664 €	720 €	774 €
FGH	501 €	545 €	572 €	627 €	652 €	716 €	775 €	827 €
IJ	538 €	572 €	602 €	630 €	702 €	782 €	837 €	892 €
KLMN	573 €	612 €	653 €	702 €	774 €	857 €	885 €	917 €

FORFAIT PORT-PICAN / PORT-BRIAC du 15/6 au 15/9 inclus

Toutes lignes	-de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 et +	9 à 9,99 m	>10m
	245 €	283 €	310 €	342 €	395 €	456 €	507 €	558 €

FORFAIT VISITEURS

du 15/6 au 15/9 inclus	- de 5 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 et +
Jour	12,30 €	14,90 €	17,40 €	19,80 €	22,60 €
Semaine	74,200 €	95,00 €	113,90 €	132,20 €	150,90 €
Mois	262,00 €	327,60 €	393,20 €	458,70 €	524,30 €

AUTRES FORFAITS

Va et vient	Mouillage anse des Potelets	Mouillage professionnel	Amende bateau amarré sur emplacement non affecté
54 €	171 € par mouillage	122.20 €/an	50 €/jour

FORFAIT HORS SAISON (sauf du 15/06 au 15/09): 50 % du tarif pleine saison jour, semaine ou mois.

VOUS AVEZ DES PROJETS?
Nous vous aidons à les réaliser !

Agence de Cancale
☎ 02 57 45 01 40

549 200 400 RCS Rennes

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
BANQUE & ASSURANCE
www.ouest.banquepopulaire.fr

LA BANQUE POPULAIRE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

BATEAU PECHE PROMENADE ANTARES SERIE 7 DE 1996

Dimensions : Longueur (6,55m +0,50m plateforme)
Largeur : 2,60m

Moteur Volvo 105 CV Turbo Diesel 2400 heures

Révision hiver 2013 (démarrateur, alternateur, les réfrigérants, vérin hydraulique) réservoir 100l

Très bien équipé - très bon état

Options

- Deux batteries avec répartiteur de charge
- Barre hydraulique avec double commande
- Pilote automatique - Flaps - Coupe orin
- Pompe de cale électrique
- Radio - Sondeur - VHF - GPS - Taud de soleil
- Coin cuisine avec évier (réservoir d'eau 100 l)
- WC marin indépendants
- Table amovible avec embase cockpit
- Nombreux rangements
- Plateforme arrière, échelle amovible

Armement sécurité moins 6 milles complet Possibilité de l'armer en plus de 6 milles.

Hiverner tous les hivers sous hangar - Mise à l'eau de début mai à début septembre.

PRIX : 20 000 Euros possibilité de copropriété à 50%

Contact téléphonique : H.HUCK 06 80 25 39 10 - Bateau visible chez J-P FROC CANCALE

BATEAU FLYER SERIE 5 DE 1991

Dimensions : Longueur : 5,50 m Largeur : 2.3 m

Moteur Yamaha 115 Cv autolub 2 temps, 150 heures.

Bien équipé et en très bon état (Toujours entretenu)



Options

- Radio, sondeur, GPS, VHF
- Taud de cockpit (camping) complet,
- Table amovible avec embase de cockpit,
- Plateforme arrière, Echelle amovible
- Remorque Sun Way 1300 Kg neuve
- Annexe neuve avec remorque
- Armement sécurité moins de 6 milles

Prix : 7900 Euros l'ensemble avec possibilité de mouillage port de Cancale

Contact téléphonique : L. RAQUIDEL 06 25 52 13 81. Bateau visible à CANCALE

MOTEUR HORS BORD YAMAHA MALTA (3CV) JUIN 1997

A vendre pour bricoleur soit pour pièces détachées soit pour remise en état. **PRIX : 100 Euros**

Moteur ayant fonctionné toute la saison dernière (allumage impec), par contre moteur plus bruyant que les années précédentes avec en plus une légère perte de vitesse. En fin de saison au démontage de la bougie cette dernière était rouillée : entrée d'eau donc joint de culasse.

Prévoir au maximum 136 Euros de pièces diverses (tout n'est peut-être pas à changer) : joint de culasse, segments, joints divers. Je suis en possession du devis et de la nomenclature des pièces.

Contact téléphonique : Hervé HUCK 06 80 25 39 10



BATEAU 630 WA QUICKSILVER DE 2000

Dimensions : Longueur 6,25m - Largeur : 2,47m - Tirant d'eau 0,35m

Poids : 900 kg - Nombre de personnes : 6 - Cabine : 2 personnes

Moteur Mariner Optimax 2 temps à injection de 2001 équivalent au 4 temps, 200 heures environ

Consommation 14l/h à 20 nds, vitesse maxi : 40 noeuds

Très bien entretenu et bien équipé, coque légèrement passée , armement côtier



- Sondeur Garmin de 2013
- Smartcraft
- Ligne de mouillage
- Sellerie complète
- Mat de ski
- Toilette chimique
- Batterie 2013

• Remorque satellite BLUE WAY de 2001, rincée après chaque utilisation , axes roulements graissés tous les ans.

PRIX : 13700 €

Contact mail : guillaumeraquidel@gmail.com

BATEAU QUICKSILVER ACTIV 535 OPEN DE 2011

Première mise à l'eau le 26 mai 2011

Direction hydraulique

Bateau hiverné dans un hangar fermé de mi octobre / début avril

Moteur MERCURY 80 CV 4 temps EFI

Heure de marche : 171 h

Moteur garanti 5 ans entretien par concessionnaire.

Equipement :

- Sondeur Garmin couleur echo 500
- GPS LORENZ couleur compact X7
- VHF ASN NAVICOM
- Bain de soleil
- échelle de bain
- grande soute cale
- coffre avant et arrière
- Table de Pic-Nic
- mouillage
- pompe de cale auto.

• Remorque multi-rouleaux SUNWAY GALAXY D 1013 immergeable tout inox (convient pour bateau plus grand).

PRIX : 17000 €

Visible à Cancale Nautic ou s'adresser à Mr Jean-François LESAULNIER 02 99 89 70 24



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

RÉPONSES DU N°20

Horizontalement:

I - Homard - Bon / II - Abima - Age / III - Lit - Fric / IV - Ici - Olive / V - Crepidules / VI - Ui - Ee / VII - Taxe - Tari / VIII - St - Tri - Bat / IX - Rio - Orme / X - Teinturier.

Verticalement:

A - Haricots / B - Ob - Cr - Atre / C - Milieux - li / D - Ami - Pieton / E - Rat / F - Ds - Ode / G - Fluet - Or / H - Baril - Abri / I - Ogive - Rame / J - Nécessiter.

HORIZONTALEMENT

- I - Cétacés de nos côtes
- II - Métal léger raccourci – Etat de l’Asie
- III - Lettres de rouget – Monnaie chinoise – Rocher de naufrager
- IV - Lettres de la capitale bretonne – Commune près de Dijon
- V - Assainit – Marque l’étonnement
- VI - Citroën – Mot puéril – Pour indiquer une longue série
- VII - Nourritures célestes
- VIII - Jeu de tennis – Siégeait sur le trône – Fin de gibier
- IX - Les lapins y trouvent refuge
- X - N’est pas malus – Il est parfois contré

VERTICALEMENT

- A - Poissons plat de nos côtes
- B - De la famille des sardines – Chacun à le sien
- C - Voyelles doubles –Le » NATO des américains
- D - Ce ne sont pas les tiens – Petit ruisseau
- E - Dames des pavés – On est bien auprès d’eux l’hiver
- F - Affluent du Danube – Il peut être négatif
- G - Abréviation religieuse –Voyelles – Première d’une série allemande
- H - Margates – S’est fait avoir
- I - Saint Normand – Le soleil s’y lève
- J - Mont jurassique – Olifant de Roland



ROUSSETTE A LA MOUTARDE

Patricia Laize

Ingrédients pour 6 personnes

- 1,2 Kg de roussette
- 1 sachet de court -bouillon
- 1 cuillerées à soupe de beurre
- 200 g de crème fraîche liquide
- 2 échalotes
- 1 à 2 cuillères à soupe de moutarde forte
- sel , poivre
- 2 cuillerées à soupe de persil haché

Facile et rapide - Préparation 15 minutes - Cuisson 30 minutes

Réalisation :

Coupez la roussette en tronçons , disposez-les dans une casserole assez grande de manière à ce que les morceaux ne soient pas en double épaisseur et puissent cuire régulièrement .

Saupoudrez du court bouillon, mouillez d'eau froide pour tout recouvrir, menez à ébullition, puis baissez le feu, et laissez frissonner 15 minutes.

Égouttez, passez environ 2 tasses à thé du court bouillon, et réservez.

Faire chauffer le beurre dans une casserole, ajoutez les échalotes hachées très fin, faites-les fondre lentement sans prendre de couleur, saupoudrez de farine.

Dès que le mélange est parfait, mouillez avec la crème, faite bouillir en remuant, allongez avec le court bouillon passé pour obtenir une sauce veloutée, nappant la cuillère, salez, poivrez, et ajoutez la moutarde, bien mélanger

Dressez le poisson dans un plat allant au four, couvrez le de sauce et à très petit feu, faites chauffer jusqu'au seuil de l'ébullition, environ 15 minutes.

Saupoudrez de persil, et servir avec des pommes à l'Anglaise.

BOCAUX MAQUEREAUX STERILISES

Hervé Huck La recette de ma grand mère

- Maquereaux
- Citrons, oignons (blanc de préférence)
- Tomates, carottes ,Sel fin, poivre, coriandre,
- Clous de girofle, piment oiseau, laurier, thym
- Vinaigre blanc
- Vin blanc sec

Préparation

Tout d’abord plus les maquereaux sont petits meilleurs ils sont une fois stérilisés. Le nombre de maquereaux par bocal est fonction de la taille du bocal ainsi que de celle des maquereaux .Je vous donne les proportions pour un bocal de 3/4 de litre, ces proportions seront évidemment à modifier si vous employer des bocaux plus petits ou plus grands

Dans le fond du bocal mettez : 1 rondelle de citron, rondelles de carotte, un petit oignon blanc ou une rondelle s’il est plus gros, petite tomate coupée en deux ou quatre suivant la taille, 10 grains de poivre, 10 grains de coriandre, 3 clous de girofle, 2 piments oiseau si vous aimez bien relevé sinon 1, 2 cuillère à café de sel fin, mettez les maquereaux entiers s’ils sont très petits (aniaux) ou coupés en deux (pour information dans un bocal d’3/4 on met environ 4 à 5 maquereaux.

Ensuite glisser le thym, l’estragon (frais de préférence sinon lyophilisé) , le laurier Puis au dessus une rondelle de citron, rondelles de carottes, 1 petit oignon blanc ou 1 rondelle s’il est plus gros, petite tomate coupée en deux ou quatre, 2 cuillères à café d’huile suivant la taille du bocal. Pour terminer vous complétez votre bocal de liquide 1/3 de vin pour 2/3 de vinaigre.

Je vous conseille d’utiliser à chaque fois un caoutchouc neuf

Il ne reste plus qu’à stériliser vos bocaux suivant la méthode préconisée de l’appareil en votre possession (stérilisateur, cocotte minute, four à chaleur tournante

POISSONNERIE CAP PILAR
FRANÇOISE TACHET

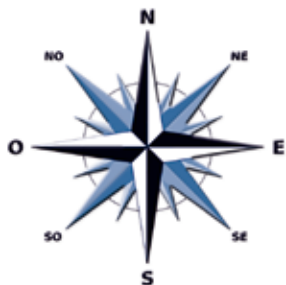
Chalutier Cap Pilar
Arrivage journalier
Poissons, crustacés,
coquilles s^t Jacques.

Du mardi au samedi de 9h à 12h.
02 99 89 60 18 - rue de l'Industrie - ZA des quatre Vais - Cancale

GUY BOAT

Chantier naval
Polyester composite

9, rue de la Ravadière - 35260 Cancale
06 70 22 85 56 - guyboat@sfr.fr



MANUTENTION & HIVERNAGE BATEAUX-CARAVANES

CHANTIER
FROC



9, rue de la Ravadière
BP 36 - 35260 Cancale
Tel 02 99 89 61 74
froc35@wanadoo.fr

Conception graphique Anoro Digitale Cancale

Fioul, Bois de chauffage, Granulés Ets ROUAULT Brasserie



Bières - Eaux - Vins - Gros et détail
Prêt de tirage pression pour fête et mariage

02 99 89 70 39 - 2 rue du Stade - CANCALE



MENUISERIE SARL DAUVERGNE

M. GOUDE - Y. GILBERT

Menuiserie sur mesure

Bois

PVC

Fermetures

Parquets Escaliers

Cloison sèches

Z.A. la Beuglais
ST MÉLOIR DES ONDES

Tél. 02 99 89 39 00

Fax 02 99 89 19 73

sarlmenuisieriedauvergne@wanadoo.fr

EVASION Marine



- ACCASTILLAGE • BATEAUX • KAYAKS •
- PÊCHE MER ET RIVIÈRE • CHASSE •

ZAC de la Chesnois - 35430 ST-JOUAN - ST-MALO
☎ 02 99 81 45 45 - Fax 02 99 82 00 47
E-mail : evasion.marine@wanadoo.fr
www.evasionmarine.com



Ouvert du Lundi au Samedi Midi

Auto Bilan Cancale

Zone de la Bretonnière

35260 CANCALE

Tél. 02 99 89 98 06

Cancale Nautic

Accastillage

Articles de pêche



Bateaux & moteurs

Remorques Sunway

Atelier équipé des dernières technologies

*Parc permanent d'occasions
récentes et garanties*

*7, rue du Brocanteur - 35260 Cancale
en face de Super U*

02 99 89 95 98

cancalenautic@hotmail.fr